

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 11

Séance du : 28 mars 2023

Objet : Communauté d'Agglomération de Vesoul – Modification des statuts

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 22 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – Mme Claudine DELAITRE – M. Benoit SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Christelle ROY – M. Serge SCHMIT.

ABSENTS : Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) – M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) – Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à M. Christophe TARY) – M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) – M. Robin LHENRY (pouvoir à M. S. SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

Comme le prévoit l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

Ces modifications font essentiellement suite au déménagement du siège de la CAV ainsi qu'aux évolutions réglementaires intervenues depuis 2015 (date d'adoption des derniers statuts).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts ainsi modifiés de la Communauté d'Agglomération de Vesoul (ci-annexés).

Nombre de votants : 15

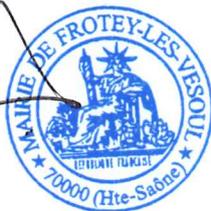
Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA